



Lettre au ministre Gignac

**ACHARNEMENT DES DIRECTIONS RÉGIONALES
DE SANTÉ PUBLIQUE**

Asbestos, le 31 mars 2011. – La Ville d'Asbestos constate encore une fois que les directions de santé publique créent une nouvelle à partir de données incomplètes. En choisissant de suggérer le bannissement du Chrysotile, les directeurs de DSP à l'égard de l'exploitation du Chrysotile au Québec, ont une analyse basée sur une réalité antérieure aux années 90.

« Alors qu'on s'attend à une rigueur intellectuelle des DSP et qu'on constate les affirmations erronées dans leur lettre au ministre Gignac, on ne peut que réaliser leur acharnement à s'opposer à l'utilisation sécuritaire du Chrysotile. Malheureusement, nous constatons une prise de position davantage politique des DSP plutôt qu'une préoccupation réelle à l'égard de la santé » a affirmé le maire de la Ville d'Asbestos, Hugues Grimard.

La Ville d'Asbestos réitère sa position à l'égard de l'utilisation sécuritaire du Chrysotile. Elle reconnaît les risques liés à l'utilisation du produit. Cependant, il a été démontré que le Chrysotile peut être utilisé de façon sécuritaire, comme de nombreux autres produits ayant un potentiel de dangerosité.

En conclusion, nous déplorons qu'on persiste à infantiliser la population et les utilisateurs du Chrysotile comme si il était impossible de bien comprendre l'utilisation sécuritaire du produit. *« Nous vivons avec le chrysotile depuis plus de 100 ans, nous savons de quoi nous parlons en affirmant qu'il est possible de l'utiliser de façon sécuritaire »* a lancé Monsieur Hugues Grimard, maire de la Ville d'Asbestos.

- 30 -

Source : Ville d'Asbestos
www.ville.asbestos.qc.ca

Pour entrevue : Hugues Grimard
Cellulaire : 819-620-3670